

la lettre % d'attac

AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE
ET ÉCOLOGIQUE

COMITÉ 19^e-20^e

TOUT SAVOIR SUR LA RÉFORME ASSURANCE CHÔMAGE !

A lors que 6 chômeur.euse.s sur 10 n'étaient pas indemnisé.e.s avant la pandémie, le gouvernement prétend faire passer sa réforme de l'allocation chômage, qui représentera pour lui un milliard d'euros d'économie par an sur le dos des chômeurs. Voilà ce que prévoit la réforme.

● Durcissement des contrôles et des sanctions, ce qui assimile les chômeurs à des fraudeurs :

- renforcement de la mission de contrôle de Pôle emploi ;
- sanctions alourdies en cas de manquements (non présentation aux rendez-vous à Pôle emploi, insuffisance de recherche d'emploi), suppression (et non suspension) des allocations.

● Accès plus difficile aux droits :

- au moins 6 mois de travail dans les 24 derniers mois (au lieu au de 4 dans les 28 derniers mois auparavant) ;
- 6 mois de travail ou 910 heures (contre 1 mois ou 150 h auparavant) pour recharger ses droits ;
- quasi-fin du rechargement des droits pour les précaires.

● Recul des critères de l'Offre raisonnable d'emploi (ORE) :

- possibilité de radiation et de suppression des allocations dès le deuxième refus d'une ORE ;
- abrogation du critère de salaire antérieurement perçu ;
- suppression de la notion de durée de trajet et de kilométrage maximum.

● De nouveaux droits dérisoires :

- démissionnaires : projet de reconversion validé après 5 ans dans la même entreprise. (Très peu de cas) ;
- indépendants : allocation théorique de 800 euros par mois pendant 6 mois en cas de liquidation ou de redressement judiciaire.

● Et le plus grave : modification du calcul des indemnités

Le calcul du salaire journalier de référence prendra en compte les périodes d'inactivité, ce qui baissera les allocations, surtout pour les plus précaires.

C'est pourquoi, contre cette réforme injuste, nous vous appelons à rejoindre les manifestations qui se dérouleront le 5 octobre dans toute la France.

CINÉ-DÉBAT

« NUL HOMME N'EST UNE ÎLE »

Un film de Dominique Marchais (137 mn, 2018)

jeudi 7 octobre à 19h

Centre d'animation Ken Saro Wiwa

63 rue Buzenval, 75020 Paris

Métros : Buzenval, Avron

ENTRÉE LIBRE

Présentation obligatoire du passe sanitaire

Projection suivie d'un débat, avec la participation de **Matthieu Calame, ingénieur agronome**

« Chaque homme est un morceau du continent, une partie de l'ensemble. »

Le film *Nul Homme n'est une île* est un voyage en Europe, de la Méditerranée aux Alpes, où l'on découvre des hommes et des femmes qui travaillent à faire vivre localement l'esprit de la démocratie et à produire le paysage du bon gouvernement. Des agriculteurs de la coopérative Le Galline Felici, en Sicile, aux architectes, artisans et élus des Alpes suisses et du Voralberg autrichien, tous font de la politique à partir de leur travail et se pensent un destin commun.

Le local serait-il le dernier territoire de l'utopie ?



À VOS AGENDAS !

Les mardis et jeudis jusqu'au 05 octobre, festival « Images Mouvementées » d'Attac sur le thème : la servitude moderne, au cinéma « 5 Caumartin », 101 rue Saint-Lazare, 75009 Paris - Métro Saint-Lazare - Programme : <http://imagesmouvementees.fr>

24 septembre.

Appel mondial à une grève pour le climat.

25 septembre

Marche pour la paix, le désarmement nucléaire et le climat. Pour la justice sociale et les droits humains.

5 octobre

Manifestation intersyndicale pour la défense des salaires, des emplois, des conditions de travail et d'études.

9 et 10 octobre : 4 marches pour défendre les terres fertiles d'île de France.

ATTAC, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (Attac) est un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action. Attac lutte contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde, pour des alternatives sociales, écologiques et démocratiques.

NOUS CONTACTER

Site Attac France : www.france.attac.org
Comité local Paris 19^e-20^e : attacparis20@attac.org
ou 18 rue Ramus - 75020 Paris
Informations, réflexions, campagnes : <http://www.attac-paris19-20.org/>

LA BOURSE OU LA VIE!

Le 8 septembre dernier, dressant le bilan du dispositif Covax – dont le but est d’assurer un accès équitable à la vaccination contre le Covid-19 –, l’Organisation mondiale de la santé (OMS) notait que, malgré certaines avancées, « le tableau mondial de l’accès aux vaccins Covid-19 est inacceptable. »

L’OMS précisait encore, à la même occasion, que « seuls 20 % des personnes dans les pays à revenu faible et moyen inférieur ont reçu une première dose de vaccin, contre 80 % dans les pays à revenu élevé et moyen supérieur ». Et de préciser que « la capacité du Covax à protéger les personnes les plus vulnérables du monde continue d’être entravée par les interdictions d’exportation, la priorité accordée aux accords bilatéraux par les fabricants et les États, les difficultés actuelles à augmenter la production de certains producteurs clés et les retards dans le dépôt des demandes d’approbation réglementaire ».

Cette situation est dramatique pour les populations des pays pauvres, qui sont laissées sans protection contre un virus qui a fait à ce jour plus de 4,5 millions de morts dans le monde. Mais elle représente aussi un risque grave pour les populations des pays développés eux-mêmes. Aussi longtemps qu’il continue de circuler, le Covid fait l’objet de mutations, donnant naissance à des variants potentiellement plus contagieux – ce qui entraîne mécaniquement un relèvement du taux de vaccination nécessaire pour accéder à l’immunité collective – et dont certains pourraient s’avérer résistants aux vaccins actuellement disponibles.

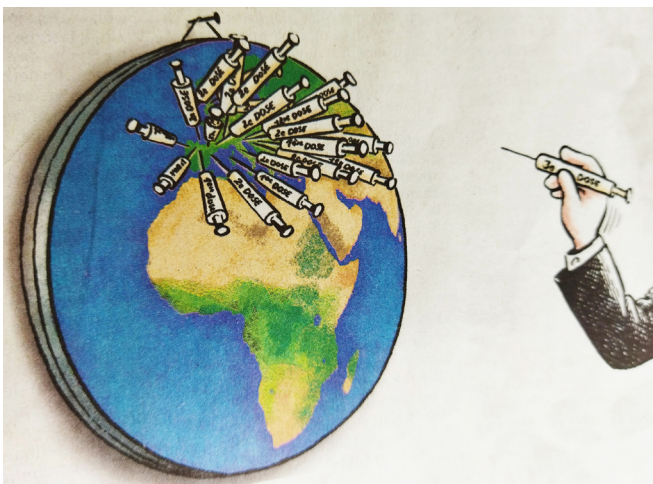
La Big Pharma se frotte les mains

En revanche, les entreprises pharmaceutiques productrices des vaccins – surtout Pfizer et Moderna – ont toutes raisons de se réjouir de la situation décrite par l’OMS.

● La priorité donnée aux pays riches ? Elle permet à ces entreprises de vendre leurs vaccins à des prix exorbitants.

● La pénurie de vaccins en regard des besoins ? Elle fait jouer à plein la loi de l’offre et de la demande et permet aux produc-

DR



1^{ère}, 2^e et déjà 3^e dose... mais par pour tous !

notre siècle. Avec nos partenaires, nous nous engageons à le rendre disponible, accessible, abordable pour tous ». Joe Biden a fait depuis des déclarations dans le même sens.

Belles et fortes paroles et engagement bienvenu, tant il est vrai qu’instituer les vaccins en bien public mondial

teurs d’imposer des augmentations de prix de leurs vaccins. Celui de Pfizer, dont les premières doses étaient facturées 12 €, a été rapidement augmenté à 15,50 la dose et coûte aujourd’hui 19,50 €. Moderna n’a pas été en reste.

● Les lenteurs pour traiter les demandes d’approbation réglementaires ? Elles maintiennent hors du marché les concurrents potentiels de Pfizer et Moderna et assurent à celles-ci un quasi-monopole sur l’offre.

Et ça marche ! Pfizer prévoit de doubler son bénéfice net, de 9,6 milliards de dollars en 2020 à 18,4 en 2021. Pour Moderna, c’est encore mieux : lourdement déficitaire en 2020, l’entreprise anticipe un bénéfice de plus de 12 milliards de dollars en 2021.

Un bien commun mondial ?

Faut-il pour autant blâmer Big Pharma ? Les multinationales pharmaceutiques n’ont jamais prétendu être des philanthropes. Leur seul objectif est de dégager des profits. C’est ce qu’en attendent leurs actionnaires, c’est ce pourquoi sont payés leurs dirigeants. Mais les gouvernements ? Eux qui sont, disent-ils, en charge du bien commun.

En mai 2020, six mois avant que Pfizer et BioNtech n’annoncent la mise au point d’un vaccin contre le Covid, Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne, Emmanuel Macron et d’autres dirigeants de l’Union européenne déclaraient solennellement : « Si nous arrivons ensemble à développer un vaccin produit par le monde entier, on pourra alors parler d’un véritable bien public mondial d’une importance unique pour

est la seule réponse raisonnable et efficace pour juguler la pandémie. Mais pour que cet engagement se traduise en actes, il aurait fallu prendre quelques mesures.

Et pour commencer, suspendre temporairement les brevets sur les vaccins et faciliter les transferts de technologie afin de permettre que ces vaccins soient produits dans tous les établissements industriels qui, à travers le monde, en ont la capacité. Les accords de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la propriété intellectuelle l’autorisent si cela s’avère nécessaire pour protéger la santé publique ou l’environnement. L’Inde et l’Afrique du Sud ont demandé, dès octobre 2020, que cette mesure soit mise en œuvre. Les États-Unis, l’Union européenne, le Royaume-Uni, la Suisse et le Canada, tous pays dont sont originaires les grands groupes pharmaceutiques en pointe sur le Covid, s’y sont fermement opposés.

À tout le moins, les gouvernements auraient-ils pu exiger des producteurs de vaccins la transparence sur leurs coûts de production et imposer à ceux-ci qu’ils pratiquent des prix de vente excluant les rentes de monopole. Même cela n’a pas été fait. Tout au contraire, les pays développés ont surenchéri les uns sur les autres pour tenter de contourner la pénurie de vaccins.

Faire de la vaccination contre le Covid 19 un bien public mondial et donner la prééminence à la santé des populations sur les profits de Big Pharma ? Préférer, en somme, la Vie à la Bourse ? Il en est encore temps. Mais la volonté politique de le faire existe-t-elle réellement ? ■

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Email.....

J'adhère à Attac et je verse pour l'année civile.....€

Ressources mensuelles et cotisation avec Lignes d'Attac

de 0 à 450 €..... 13 € - de 1600 à 2300 €..... 65 €

de 450 à 900 €..... 21 € - de 2300 à 3000 €..... 84 €

de 900 à 1200 €..... 35 € - de 3000 à 4000 €..... 120 €

de 1200 à 1600 €..... 48 € - au-delà de 4000 €..... 160 €

Bulletin à renvoyer accompagné d'un chèque bancaire ou postal à :

Attac Service adhésions - 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris